Béziers : un boulanger dépouillé et tabassé, un migrant algérien en situation irrégulière condamné

20/11/2021 à 22h48



Béziers – condamnation du 3ème auteur d'un vol avec violences au préjudice d'un boulanger cet été

A l'audience de comparution immédiate du 10 novembre 2021, le tribunal correctionnel de Béziers a jugé le troisième homme qui était impliqué dans le vol avec violences commis au préjudice d'un boulanger de Béziers à l'aube du 26 juillet 2021, les deux premiers ayant été définitivement condamnés aux peines ci-dessous reportées, en l'absence d'appel.

Ce troisième homme âgé de 29 ans, a été interpellé à Marseille le 5 novembre 2021, en exécution d'un mandat de recherche du parquet de Béziers. Des effectifs du commissariat de police de Béziers se transportaient à Marseille pour le ramener à Béziers où il était placé en garde à vue. Il affirmait que c'était le boulanger qui l'avait frappé avec un bâton au point de le briser sur son bras, car celui-ci refusait de lui payer le travail non déclaré qu'il aurait effectué dans la

boulangerie. Il n'aurait que repoussé le boulanger qui aurait alors chuté au sol. Il niait toute violence directe et avoir volé quoi que ce soit, accusant les deux autres d'en avoir profité.

[…]

Les policiers du commissariat de Béziers intervenaient rapidement sur place puis diligentaient de nombreuses investigations permettant d'identifier trois suspects, dont deux étaient vus sur des vidéos surveillance de deux commerces alors qu'ils procédaient à des achats avec la carte bancaire volée. Tous deux étaient placés en garde à vue le 28 juillet 2021 au commissariat de Béziers. Ils contestaient avoir commis directement des violences, ne reconnaissant que le vol et l'usage frauduleux de la carte bancaire. Ils accusaient le troisième suspect d'être le principal auteur des violences qui avait selon eux un conflit personnel avec le boulanger portant sur le non-paiement de salaire.

Présentés au parquet de Béziers le 30 juillet 2021, les deux gardé à vues, âgés de 18 ans et 20 ans, avaient été placés en détention provisoire dans l'attente de leur procès. Entre temps, le prévenu âgé de 18 ans, jamais condamné jusqu'à présent, avait été remis en liberté le 8 septembre par le tribunal et placé sous contrôle judiciaire. Le second avait déjà été condamné à 6 reprises notamment pour des vols. En garde à vue, il avait donné une fausse identité, les policiers découvrant qu'il était en situation irrégulière.

[…]

L'article dans son intégralité sur *Herault Direct*

Merci à Julien